



Contrat de livraison direct de gaz naturel

NOM DU CLIENT : IMMEUBLE LES MYOSOTIS BAT C

LIEU DE LIVRAISON : 44 CHEMIN DES FONTS
69110 STE FOY LES LYON

RÉFÉRENCE PCE : GI069287

N° DE CONTRAT : L160000420

MD ✓

Entre

GrDF, Société Anonyme, dont le siège est sis 6, rue Condorcet 75009 Paris, immatriculé au registre national des entreprises et des établissements sous le numéro 444 786 511, représenté par Monsieur Didier SAUSSIER, Directeur Rhône Alpes Bourgogne de GrDF, dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après dénommé le distributeur,

et

IMMEUBLE LES MYOSOTIS BAT C, Syndicat de propriétaires dont le siège est sis 44 CHEMIN DES FONTS 69110 STE FOY LES LYON, représenté(e) par son syndic REGIR, Société par actions simplifiées, immatriculé(e) au registre national des entreprises et des établissements sous le numéro 966 504 136 et disposant d'une carte professionnelle numéro 73120 dont le siège social est à 51 RUE DE SEZE 69006 LYON, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par contrat de mandat conclu le 26/02/2015 et par décision d'assemblée générale du 26/02/2015, représenté(e) par Monsieur NICOLAS DIEU, Gestionnaire de copropriété, lequel déclare être dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après dénommé(e) le Client,

étant préalablement exposé que :

le distributeur dispose sur le territoire français d'un réseau de distribution de gaz naturel,

le Client souhaite pouvoir alimenter en gaz une installation située 44 CHEMIN DES FONTS 69110 STE FOY LES LYON,

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - CONSTITUTION DU CONTRAT

Le Client et le distributeur concluent un contrat relatif aux conditions de livraison sur le réseau de distribution, ci-après dénommé le Contrat.

Le Contrat est constitué :

- du présent document
- de conditions générales publiées sur le site grdf.fr
- de conditions particulières
- du catalogue des prestations version en vigueur disponible sur le site grdf.fr

ARTICLE 2 - DATE D'EFFET DU CONTRAT

La date d'effet du Contrat est le 27/01/2016. Il expire le 26/01/2019.

Fait à LYON en deux exemplaires originaux le


24 FEV. 2016

Pour le distributeur

Pour le Client

 GrDF
Rhône-Alpes et Bourgogne
66 rue Vilette
69425 Lyon cedex 03

*Au nom et pour le compte
du SDC Les Syosati's*





Contrat de livraison direct de gaz naturel

CONDITIONS PARTICULIÈRES

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a combination of letters, possibly 'GrDF' or a similar mark.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE RACCORDEMENT	3
ARTICLE 2 - DEBITS HORAIRES MAXIMAL ET MINIMAL DES OUVRAGES DE RACCORDEMENT	3
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LIVRAISON	3
3.1 Pouvoir Calorifique Supérieur	
3.2 Pression de Livraison	
ARTICLE 4 - REGIME DE PROPRIETE ET REPARTITION DES RESPONSABILITES	4
ARTICLE 5 - AUTRES PRESTATIONS	4
ARTICLE 6 - ELEMENTS DE PRIX RELATIFS AUX CONDITIONS DE LIVRAISON	4
ARTICLE 7 - ELEMENTS DE PRIX RELATIFS AU POSTE DE LIVRAISON	5
ARTICLE 8 - AUTRES ELEMENTS DE PRIX	6
ARTICLE 9 - FACTURATION	6

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Les caractéristiques des Ouvrages de Raccordement visés aux articles 3 et 4 des Conditions Générales sont les suivantes :

Un poste de livraison alimenté par un réseau MPB:

- Une ligne principale avec détendeur-régulateur, filtre et vanne de sécurité

Un dispositif local de mesurage équipé de :

- Un compteur à Turbine de calibre G160
- Un enregistreur télérelevable

ARTICLE 2 - DEBITS HORAIRES MAXIMAL ET MINIMAL DES OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Le Débit Horaire Maximal visé aux articles 3 et suivants des Conditions Générales est de 2730 kWh (PCS) par heure.

Le Débit Horaire Minimal visé aux articles 3 et suivants des Conditions Générales est de 163 kWh (PCS) par heure.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LIVRAISON

3.1 Pouvoir calorifique supérieur

Le pouvoir Calorifique Supérieur du gaz livré, tel que défini aux Conditions Générales, est compris entre 10,70 et 12,80 kWh par m³(n).

3.2 Pression de livraison

La Pression de Livraison sera au maximum de 0,040 bar.

Pour cela, les réglages du Poste de Livraison sont les suivants :

Ligne Principale : Régulateur réglé à 0.021 bar avec VS min : 0.005 bar et VS max : 0.040 bar

ARTICLE 4 – REGIME DE PROPRIETE ET REPARTITION DES RESPONSABILITES

Le distributeur est propriétaire du Poste de Livraison et le loue au Client. Le Client souscrit un Forfait Location tel que défini aux Conditions Générales.

Dans le cadre du Forfait Location, le distributeur s'engage à réaliser, en contrepartie du Prix prévu à l'article 7 ci-dessous, l'Exploitation, la Maintenance Préventive et Corrective, le Renouvellement et la Mise en Conformité du Poste de Livraison ainsi que tous les actes de sécurité relatifs au Poste de Livraison.

Le Client s'engage à utiliser le Poste de Livraison conformément à sa destination et d'une manière générale, à éviter de provoquer une usure anormale ou une dégradation des équipements de celui-ci. En conséquence, les prestations supplémentaires ayant pour origine des dommages causés par le Client ou par ses préposés aux équipements du Poste de Livraison dont le distributeur est propriétaire, en méconnaissance de cette obligation, seront effectuées par le distributeur, aux frais du Client.

Le distributeur informera le Client de l'ensemble des prestations qu'il aura réalisées.

ARTICLE 5 - AUTRES PRESTATIONS

Néant.

ARTICLE 6 - ELEMENTS DE PRIX RELATIFS AUX CONDITIONS DE LIVRAISON

Néant.

ARTICLE 7 – ELEMENTS DE PRIX RELATIFS AU POSTE DE LIVRAISON

Le Poste de Livraison, défini à l'article 1 des présentes Conditions Particulières, est loué au Client par le distributeur en contrepartie d'un Prix tel que défini à l'article 17 des Conditions Générales. Le Prix annuel est calculé comme suit :

$$P = A \times \text{Valeur à neuf du Poste de Livraison}$$

avec :

A (taux de location)	= 15,60 %
Valeur à neuf du Poste de Livraison (aux conditions du 01/07/2015)	= 8 833,08 EUR

Il s'établit à 1 377,96 EUR HT aux conditions économiques du 01/07/2015.

Ce prix sera révisé conformément aux conditions générales du catalogue des prestations.

Ce Prix sera révisé en cas de modification des caractéristiques des équipements ou d'évolution de leur régime de propriété.

ARTICLE 8 - AUTRES ELEMENTS DE PRIX

Néant.

ARTICLE 9 - FACTURATION

Destinataire facture : REGIR
Adresse : 51 RUE DE SEZE 69006 LYON
Email : c.vernzt@sbbrr.com
Tel : 04 72 75 51 30
Fax : 04 72 75 51 32

Modalités de paiement : par chèque ou par virement bancaire.
Ces éléments pourront être modifiés par échange de lettres entre les parties sans qu'il y ait besoin d'avenant.